

**AMICALE LAIQUE - ACCUEIL DE LOISIRS DU RATZ-HAUT
DOSSIER D'INSCRIPTION - ANNEE 20.....**

NOM de l'enfant :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
École fréquentée : **Classe :**



Nom du responsable de l'enfant :
Tél. domicile : **Portable :**
Travail : **Email :**
Adresse :

	PERE	MERE
Nom :
Prénom :
Profession :
Tél. professionnel :
Portable :
N° de sécurité sociale qui couvre l'enfant :
Nom de l'employeur :
Adresse de l'employeur :
Organisme social (CAF ou MSA) :
N° d'allocataire CAF :
Mutuelle santé :
Situation familiale (marié, vie maritale, séparé, célibataire, pacsé, veuf)

PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE :

- Téléphone :
 - Téléphone :

En cas d'urgence, j'autorise la direction de l'accueil de loisirs à prendre toute décision qu'elle jugera utile.

DEPART DE L'ACCUEIL DE LOISIRS OU DE L'ARRET DE CAR :

J'autorise Je n'autorise pas
 Mon enfant à repartir seul de l'accueil de loisirs ou de l'arrêt de car.

Si votre enfant n'est pas autorisé à repartir seul, merci de préciser ci-dessous le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant :

- Téléphone :
 - Téléphone :
 - Téléphone :

PUBLICATION DES PHOTOS :

J'autorise Je n'autorise pas
 La publication des photos de mon enfant sur support papier, support vidéo, le journal et le site Internet géré par l'Amicale Laïque de Sarlat.

PISCINE :

Capacité de l'enfant à nager dans un grand bassin :
 Pas du tout Avec bouée Sans bouée

SORTIES A L'ANNEE :

L'inscription à l'accueil de loisirs implique la participation à toutes les activités et sorties ne nécessitant pas d'autorisations particulières (bibliothèque, cinéma, balade dans les bois, etc...) - Les sorties spécifiques telles que canoë, escalade, spéléologie, équitation, font l'objet d'une autorisation parentale.

Indications que vous souhaitez préciser à l'équipe de direction et d'animation concernant les activités ou sorties :

.....

Fait à :

Le **Signature :**

ARRET DE CAR SOUHAITE :

Arrêts	Matin	Cocher l'arrêt choisi	Soir	Cocher l'arrêt choisi
<i>La Canéda</i>	8h30		18h05	
<i>Les Chênes Verts</i>	8h35		18h00	
<i>Le Pontet</i>	8h40		17h55	
<i>Place Pasteur</i>	8h45		/	
<i>La Poste</i>	/		17h50	
<i>Jules Ferry</i>	7h45 à 8h50 (accueil matin)		/	
<i>Marché aux Noix</i>	/		17h45	
<i>Place Sarrazin</i>	8h55		17h40	
<i>Le Pouget</i>	8h57		17h38	
<i>Centre de Loisirs</i>	A partir de 8h30		Jusqu'à 18h15	

FICHE SANITAIRE

NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Féminin Masculin

Age : Groupe :

Nom du médecin traitant :

VACCINATIONS :

- Date du dernier rappel DTP : (photocopies du carnet de santé à fournir)

S'il existe une contre-indication à cette vaccination, joindre un certificat médical.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Votre enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance récente - Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance

ALLERGIES :

Nature de l'allergie :

Précisez la cause et la conduite à tenir :
.....
.....

REGIMES ALIMENTAIRES PARTICULIERS :

Pas de porc Pas de viande Autre, à préciser
.....

INDIQUEZ CI-APRES :

Les difficultés de santé (baignade, crises convulsives, hospitalisation, opérations, rééducation,...) en précisant les dates et **LES PRECAUTIONS A PRENDRE :**
.....
.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Votre enfant porte-il des lentilles, lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaires, énurésie, etc., précisez :
.....
.....
.....
.....

MALADIES CONTRACTEES :

Rubéole Varicelle Angine Rhumatismes articulaires

Scarlatine Coqueluche Rougeole Oreillons

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR :

Certificat médical seulement s'il y a une contre-indication aux activités

Photocopies des vaccinations DTP

Attestation d'assurance individuelle accident

Ordonnance pour les traitements éventuels , PAI, etc...

Photo d'identité

Passeport CAF en cours de validité

Attestation récente de RSA socle pour ceux qui en bénéficient

Dernier avis d'imposition ou de non imposition pour ceux qui n'ont pas le passeport CAF

Dernière page du règlement intérieur signé

Tableau des réservations complété

Facultatif - Attestation de natation 20 mètres pour sortie aquatique éventuelle ou camp

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

Fait à :

Le

Signature :

Site : <http://www.perigord.tm.fr/sarlamilcal>

Adresse mail : ratz-haut@wanadoo.fr

Adresse postale : Centre de Loisirs - Lieu-dit Le Ratz-Haut - SARLAT

Tél. : 05.53.59.07.32



CENTRE DE LOISIRS DU RATZ-HAUT

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1) Le Centre de Loisirs du Ratz-Haut est géré par l'Amicale Laïque de Sarlat. Ce Centre est ouvert les mercredis, petites vacances et les vacances d'été. Il accueille les enfants, inscrits par leurs parents du lundi au vendredi entre 7h45 et 18h15.
- 2) Un enfant ne sera admis que si les formalités relatives à son inscription sont remplies et si les parents ont réservé pour les périodes concernées (pour chaque nouveau séjour, une réservation des journées est obligatoire). **Toute absence non justifiée PAR ÉCRIT 48h à l'avance sera facturée comme une journée entière** (week-end non compris dans les 48h, sauf en cas de maladie, auquel cas, nous demanderons un certificat médical)
- 3) En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la consultation des données est possible sur simple demande écrite à la directrice (teur) du centre.
- 4) Le Centre est habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour accueillir des enfants de 3 à 16 ans. Priorité est donnée aux enfants de Sarlat et des communes limitrophes.
- 5) Le Centre n'accueillera les enfants qu'en journée complète, avec le repas ou en demi-journée, sans le repas.
- 6) La participation financière est fixée chaque année par le bureau
- 7) Les repas sont préparés sur place ; le montant est compris dans le prix de journée.
- 8) A l'inscription de l'enfant, les parents devront fournir le nom de la (ou des) personne(s) pouvant venir le chercher. **Au cas ou un enfant serait oublié après l'heure de fermeture, nous nous verrons dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires. (Pensez aux personnes qui ont eu le souci de s'occuper au mieux de vos enfants durant la journée ; laquelle aura duré 10 heures pour eux)**

- 9) Les nom, adresse et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence sont consignés par écrit (fiche d'inscription à remplir obligatoirement). **NE PAS OUBLIER DE PREVENIR PAR ECRIT EN CAS DE CHANGEMENT**
- 10) Il est important que les parents sensibilisent les enfants au fait que le Centre est un lieu de loisirs et de détente. Pour la qualité de vie au centre, les enfants doivent respecter les lieux, le matériel, les équipements, les personnes qui y travaillent et les camarades. En cas de non respect des règles de vie, nous nous verrons dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.
- 11) Pour une bonne gestion des arrêts de car, il est obligatoire de signaler l'arrêt de car choisi pour le soir et de conserver le même arrêt de bus pendant toute la durée du séjour. **En cas de modification exceptionnelle, le consigner par écrit.**
- Pour ceux qui sont autorisés à rentrer seul chez eux, le consigner par écrit.**
- 12) Pour les parents qui viennent chercher les enfants au centre, **il est indispensable de prévenir l'animateur du groupe de votre enfant et une personne de l'accueil.**
- 13) **Les enfants seront accueillis avant 10 heures** pour ceux qui viennent en journée entière **et avant 14 heures** pour ceux qui viennent à la demi-journée.
- 14) L'inscription des enfants au Centre de Loisirs implique l'autorisation à participer aux activités ordinaires, sauf indications contraires.
Pour les activités spécifiques, telles que l'escalade, la spéléologie, le canoë... une autorisation écrite sera demandée.
Sauf mention contraire, les photos prises dans le cadre des activités du centre pourront être utilisées pour l'élaboration de nos plaquettes d'information ou lors d'expositions.
- 15) Sauf pour des raisons religieuses, les contre-indications alimentaires seront justifiées par un certificat médical.

<p style="text-align: center;">REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS DU RATZ-HAUT</p>

TALON A RETOURNER

Après lecture en présence de votre enfant

Nom des parents

Prénom du ou des enfants

Groupe :

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Notamment l'article 2 concernant les absences qui stipule que :

- Toute absence non justifiée PAR ÉCRIT 48h à l'avance sera facturée comme une journée entière (week-end non compris dans les 48h, sauf en cas de maladie, auquel cas, nous demanderons un certificat médical)

Date :

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »